

NUMÉROTATION DES VÉHICULES POUR LA SAISON 2024

LES CONCURRENTS N'AYANT EFFECTUÉ QU'UNE SEULE ÉPREUVE SUR LA SAISON 2023, ET CE QUEL QUE SOIT LEUR GROUPE OU LEUR CLASSE NE SONT PLUS PRIORITAIRES SUR LEUR ANCIEN NUMÉRO POUR LA SAISON 2024.

RAPPEL :

- Les numéros sont à la charge des concurrents.
- Ils doivent respecter la réglementation générale des rallyes AINSI QUE la réglementation du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

L'ensemble des concurrents T1A/T1B /T2/T2B / T2B+/SSV/T3 gardent leurs numéros de la saison 2023 pour la saison 2024, à l'exception des cas ci – dessous :

1) Les concurrents n'ayant participé A AUCUNE épreuve cette saison ou les années antérieures PERDENT OBLIGATOIREMENT le bénéfice de leur numéro, afin de ne pas bloquer les listes.

2) Les 10 premiers de chaque championnat 2023 auront **obligatoirement** un numéro attribué en fonction de leur position au classement final de la saison 2023.

3) Les concurrents qui avaient un numéro de 1 à 10 la saison passée et qui ne figurent plus dans ce classement final 2023 perdent ce numéro.

4) Sur demande, un changement de numéro pourra être accordé dans la mesure du possible (sauf pour les 10 premiers de chaque championnat).

RAPPEL : cas n°1 ET 3, IL APPARTIENT OBLIGATOIREMENT AU CONCURRENT DE SE RENSEIGNER SUR LA NOUVELLE ATTRIBUTION DE SON NUMÉRO.

LES NUMEROS ATTRIBUÉS NE SONT EN AUCUN CAS LA PROPRIÉTÉ DES CONCURRENTS.

IMPORTANT :

N° 401 à 499 : SSV strictement de série

N° 501 à 599 : T3 classes 1A et 1B, S – Championnat de France

NOTA : cas particulier si un ou des véhicules T3 FFSA/ T3S est(sont) classé(s) dans le top 10 du championnat celui-ci (ceux-ci) aura (ont) le numéro correspondant à leur classement dans le groupe T3S afin de valoriser ce classement.

Les confirmations et attributions de numéros se feront uniquement par courriel : verron.sebastien@sfr.fr

Aucun sms ne sera pris en considération !

Bonne préparation de vos autos et à bientôt !